



MARWAN LAHOUD
(83)
président de l'AX

TENONS LE CAP !

En ces temps difficiles, je voudrais, tout d'abord, saluer les actions de solidarité qui ont été engagées par notre communauté : sans oublier ceux de nos camarades qui ont embrassé une carrière médicale, ni les efforts de l'École et de la délégation générale pour venir en aide à nos camarades internationaux qui se retrouvent sans ressources, du fait de l'annulation de leurs stages par le confinement, je signalerai, en particulier, l'initiative du groupe X-Chine qui a lancé une campagne de levée de fonds avec la fondation de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour permettre des achats de matériels de première urgence, masques et autres.

Le 25 mars dernier nous devons nous retrouver, au Lycée Louis-le-Grand que beaucoup d'entre nous connaissent, pour une réunion extraordinaire de l'assemblée générale de notre association. La crise sanitaire que traversent notre pays et la planète entière a conduit au report de cette réunion et a profondément changé nos urgences et nos priorités. J'ai un moment envisagé de maintenir la réunion sous la forme d'une conférence vidéo. Malheureusement, le réseau, dans mon lieu de confinement, n'offre pas le débit requis.

Mais pourquoi donc le conseil de l'AX avait-il convoqué cette assemblée générale ?

Trois mots clefs : gestion, attractivité et gouvernance. Nous aurons l'occasion de reparler gestion et attractivité, et je me concentrerai, dans ce qui suit, sur la gouvernance.

Ainsi que je m'y étais engagé, dès mon élection en juin 2019, l'objectif, en matière de transformation de la gouvernance, est d'introduire plus de transparence et plus de démocratie, sans sacrifier la représentativité des instances qui doivent réunir les compétences requises pour remplir les missions de l'association telles que définies dans ses statuts.

La transparence d'abord : jusqu'à présent, la sélection des candidats proposés par le conseil au vote de l'assemblée générale ordinaire reposait principalement sur le président soutenu par le bureau puis le reste des membres du conseil, soit, en paraphrasant Philippe Roger, le doyen du conseil, un choix entre camarades. Des voix se sont élevées, notamment parmi les plus jeunes, réclamant plus de transparence.

C'est le rôle du comité de recrutement. Il ne s'agit pas d'un organe statutaire, mais d'un comité du conseil, à l'image du comité des nominations d'une grande entreprise, comprenant des membres extérieurs au conseil à parité, dont la charte et le mode de fonctionnement sont publics. Il conduit les recherches de candidatures, afin de réunir les compétences requises et viser la représentativité de la communauté polytechnicienne. Il examine les curriculum vitae, les lettres de motivation et propose au conseil des candidats.

Seulement voilà, le règlement intérieur stipule très clairement que le nombre de candidats proposés par le conseil au vote de l'AG ordinaire est strictement égal au nombre de postes ouverts. Il est vrai que, comme dans toute association, les textes prévoient la possibilité de candidature libre, sous réserve de réunir quarante parrainages, sans plus de précision sur lesdits parrainages. La forme du vote par correspondance avec des bulletins pré-remplis, ne rendait pas des plus aisées l'élection en dehors strictement des candidats proposés/choisis par le conseil.

Il fallait plus de démocratie donc. C'est pour y parvenir que le conseil a proposé au vote de l'AG extraordinaire la modification de l'article correspondant du règlement intérieur, afin de permettre de proposer plus de candidats que de postes ouverts. Rien de spectaculaire mais force est de constater qu'ayant inauguré le vote électronique autour de cet article d'apparence anodine, nous avons recueilli au dernier pointage près de 1 000 votes, sans compter ceux de nos camarades qui ont privilégié la méthode habituelle, le courrier arrivé à la délégation générale n'ayant pas encore été comptabilisé.

Récapitulons donc :

À la fin de l'année N-1 ou au tout début de l'année N, le comité de recrutement propose au conseil d'amender sa charte pour tenir compte des ajustements de profils, tant en termes d'âges, qu'en termes de métiers représentés, des compétences requises,

de l'équilibre hommes/femmes, etc. à l'image de ce qu'est la communauté polytechnicienne, à ce moment-là. Cette charte est publiée et le comité de recrutement fait un appel à candidatures, voire cherche à susciter des candidatures.

L'objectif est que le conseil puisse proposer à votre vote un nombre de candidats supérieur au nombre de postes ouverts, idéalement au moins deux fois ce nombre. À l'évidence, les candidatures libres sont toujours possibles sous réserve de quarante parrainages de membres à jour de leur cotisation,

parrainages réunis dans l'année en cours. Les cv et lettres de motivation sont rendus publics sur le site de l'AX. Le vote sera électronique et par correspondance et les bulletins ne sont pas pré-remplis. Il est demandé à chacun de choisir parmi les deux listes, celle des candidats proposés par le conseil et celle des candidats libres, un nombre au plus égal à celui des postes ouverts.

***Gouvernance :
introduire plus
de transparence
et de démocratie.***

Seulement voilà : pour 2020, le règlement intérieur en vigueur stipule un nombre de candidats égal au nombre de postes ouverts. La modification, si vous la votez, n'entrera en vigueur qu'après sa validation par les services de l'État, ce qui peut prendre 12 à 18 mois. Pour se rapprocher au maximum de l'esprit de l'évolution proposée tout en respectant scrupuleusement les textes actuels, une préfiguration du comité de recrutement, sous la houlette de Denis Ranque, a identifié une trentaine de candidatures, suscitées ou spontanées, pour neuf postes ouverts. Le conseil va donc vous proposer deux listes : neuf statutaires et tous les autres sous la forme de candidatures libres, le conseil prenant en charge de réunir les quarante parrainages valides requis.

Vous aurez à choisir, au plus, neuf noms parmi la trentaine de noms proposés. Nous aurons, d'ici là, rendu publics cv et lettres de motivation.

Je terminerai ce mot du président, inhabituellement long, en m'associant, par la pensée, à ceux que le virus fait souffrir et à la peine qu'endurent nos concitoyens, en ces temps troublés. Prenez soin de vous. ×